

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE POUR UNE AIDE FRANÇAISE PLUS JUSTE !

NOTE AUX DÉCIDEURS

Septembre 2016



1,8 milliard de personnes utilisent une source d'eau potable contaminée par des matières fécales. 2,4 milliards n'ont pas d'installations sanitaires¹. L'enjeu est de taille pour atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6, adopté par les Nations Unies en 2015, qui vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

Permettre à tous les êtres humains de jouir du droit à l'eau potable et à l'assainissement requiert un financement conséquent et durable. Plus de 110 milliards de dollars annuels seront nécessaires pour atteindre les deux cibles de l'ODD 6 qui visent l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène d'ici 2030². Pour cela, le montant des investissements actuels doit tripler.

Sans l'Aide Publique au Développement (APD), cet objectif ne pourra pas être atteint. Les Etats membres des Nations Unies l'ont reconnu, et même inscrit dans l'Agenda 2030, en y consacrant un indicateur pour mesurer les progrès de l'ODD 6. C'est l'indicateur 6.a.1 qui mesure « *le montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics* ».

La réussite de l'ODD 6 passe donc par la mobilisation de tous, au premier rang desquels les bailleurs internationaux. Parmi eux, la France doit faire preuve d'une volonté politique forte et contribuer plus efficacement à l'accès de tous à l'eau et l'assainissement.

En ce sens, la Coalition Eau, collectif des ONG françaises du secteur de l'eau et de l'assainissement, porte 6 recommandations pour une APD de la France pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, plus efficace et plus juste.

1 - Joint Monitoring Program OMS/UNICEF 2016

2 - Hutton G. and Varughese M. (2016) « *The Costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal targets on drinking Water, Sanitation, and Hygiene* » Summary report, World Bank, water and sanitation program.

La France doit atteindre 100 millions d'euros de dons par an pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

Les engagements d'Aide Publique au Développement de la France pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH) s'élèvent en moyenne à **612 millions d'euros par an**, entre 2010 et 2014. 80% sont des engagements bilatéraux.

La coopération bilatérale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est guidée par une logique d'instruments, se traduisant par un usage massif des prêts. **Sur 482 millions d'euros en moyenne par an, 87% sont des prêts.**

Depuis 2010, les efforts en dons de l'Etat n'ont cessé de diminuer.

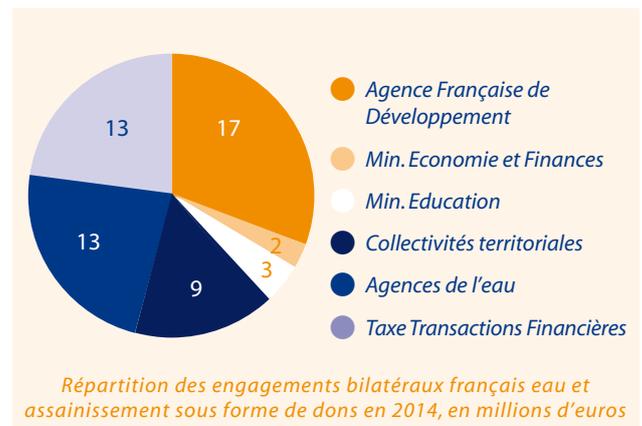
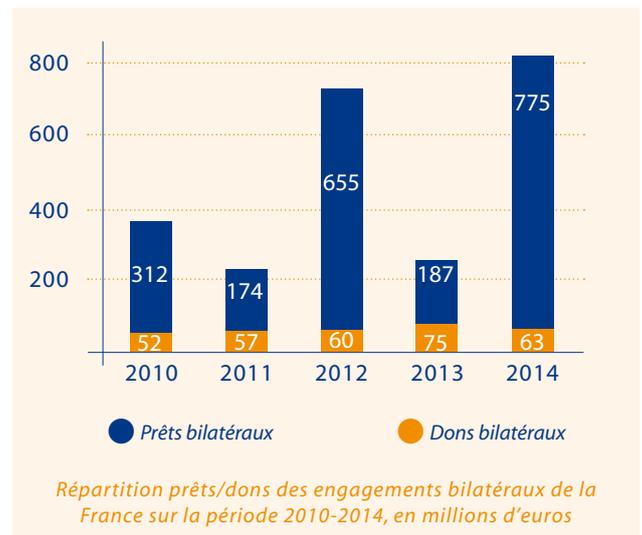
La part de subventions pour l'Agence Française de Développement (AFD) s'est réduite à une portion congrue : 17 millions d'euros en 2014. Seule la comptabilisation de financements qui devraient être additionnels – coopération décentralisée (collectivités territoriales et agences de l'eau) et Taxe sur les Transactions Financières – permet de maintenir un niveau de subventions à hauteur de 63 millions d'euros en 2014.

Les objectifs pour l'eau et l'assainissement ne peuvent être atteints avec des volumes de dons toujours plus faibles. La Coalition Eau demande à la France d'atteindre un montant de 100 millions d'euros par an pour l'EAH.

Si les prêts sont nécessaires pour lever des fonds pour les grandes infrastructures d'eau et d'assainissement, **les dons sont indispensables à plus d'un titre :**

- Ils assurent l'accès aux services essentiels pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise.
- Ils permettent de financer l'accès à l'assainissement, domaine où l'équilibre financier est difficile à atteindre et qui repose largement sur les subventions.
- Ils sont nécessaires pour financer le renforcement de la gouvernance de l'eau, l'appui institutionnel, la formation et le renforcement des capacités. En effet, ces activités, indispensables pour assurer la durabilité et l'efficacité des services d'eau et d'assainissement, ne génèrent pas de revenus directs permettant de rembourser des prêts.

Par ailleurs, **il serait erroné de penser que les engagements multilatéraux de la France pour l'EAH comblent le déficit de dons bilatéraux.** L'aide multilatérale s'élève en moyenne à 132 millions d'euros par an sur la période 2010-2014, dont une majeure partie transite par l'Union Européenne (59%). Alors qu'elle intervenait exclusivement en dons jusqu'en 2011, l'Union Européenne a elle aussi commencé à octroyer des prêts pour l'EAH, à hauteur de 43% entre 2012 et 2014.



S'ENGAGER SUR LA VOIE DES 0.7% DÈS LE PROCHAIN PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 !

La France, à l'instar d'autres pays développés, s'est engagée à maintes reprises à consacrer 0,7% de son Revenu National Brut (RNB) à l'APD. Avec 0,37% actuellement, cet engagement semble loin de se concrétiser. Les ONG, par la voix de Coordination SUD, demandent à la France :

- d'œuvrer pour atteindre l'objectif de 0,7% du RNB affecté à l'APD d'ici à 2022.
- d'augmenter, dès le prochain Projet de Loi de Finances 2017, les crédits de la mission budgétaire « Aide Publique au Développement » de 10% par an, en priorité pour les dons.

La part de la Taxe sur les Transactions Financières affectée à l'eau et l'assainissement doit être pérennisée

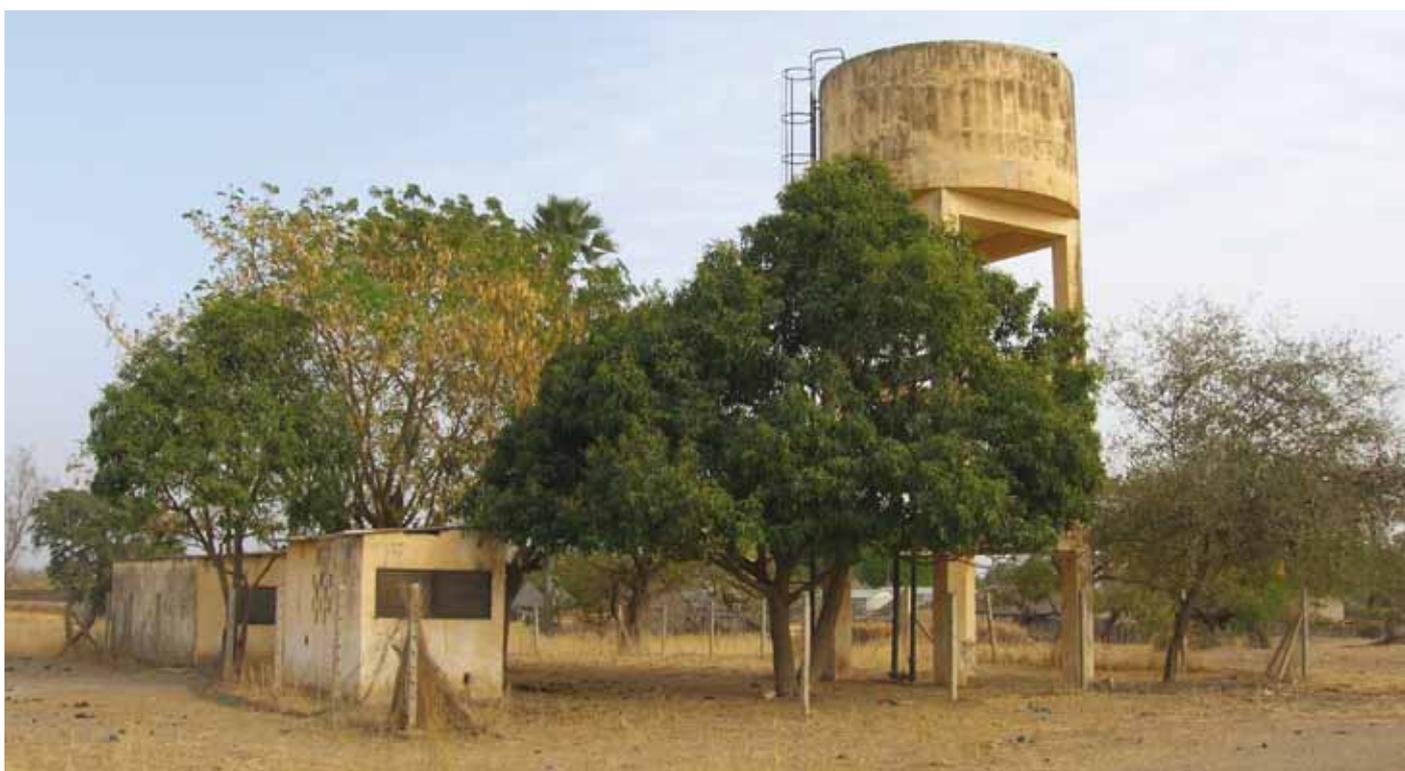
En 2014, le montant de l'APD provenant de la Taxe sur les Transactions Financières (TTF) s'élevait à 100 millions d'euros, dont 13 millions d'euros ont été alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement. **La TTF représente plus de 20% des dons pour l'EAH cette année-là.**

La TTF pour l'eau et l'assainissement finance actuellement l'Initiative pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR), mise en place en 2003 par la Banque Africaine de Développement (BAD). L'IAEAR est un cadre commun de mobilisation qui vise à fournir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour toute la population africaine rurale d'ici à 2025. **Depuis la création de l'initiative, la France a joué un rôle moteur**, en allouant 80 millions d'euros au Fonds Fiduciaire de l'IAEAR. 40 millions d'euros ont été versés pour la période 2005-2008, et 40 millions d'euros, issus de la TTF, ont été versés pour la période 2012-2015.

Alors que l'année 2016 marquera le lancement de la nouvelle phase de programmation 2016-2025 de l'IAEAR, **la Coalition Eau recommande à la France de renouveler sa contribution au Fonds Fiduciaire, grâce aux dons issus de la TTF.** Dans un contexte où les dons bilatéraux français sont très limités, contribuer à cette initiative permettrait de :

- **Renforcer l'action sur les zones rurales**, dans une région où 8 habitants sur 10 privés d'un accès à l'eau potable sont ruraux.
- **Soutenir un cadre commun pour des résultats à grande ampleur**, avec près de 100 millions de personnes desservies en eau et 70 millions en sanitaires, depuis la création de l'initiative.
- **Favoriser l'adaptation au changement climatique**, par la fourniture d'eau et d'assainissement, la bonne gestion des ressources en eau et la promotion des énergies renouvelables.
- **Mobiliser des fonds additionnels**, grâce au fort effet levier du Fonds Fiduciaire (7 pour 1 auprès de la BAD et 16 pour 1 auprès des autres partenaires).
- **Rediriger les actions vers les pays les plus vulnérables** (pays peu solvables, Etats fragiles et pays post-conflit) grâce aux dons du Fonds Fiduciaire, et y favoriser l'appui institutionnel et le renforcement des capacités.

La France doit également s'engager pour **une plus grande transparence des décaissements et des projections d'allocation du Fonds de Solidarité pour le Développement (FSD), alimenté par la TTF.**



50% de l'APD pour l'eau et l'assainissement doit être destinée aux Pays les Moins Avancés

La prédominance des prêts oriente l'aide vers les pays solvables, au détriment des pays les plus pauvres. Entre 2010 et 2014, les Pays les Moins Avancés et les pays à faible revenu perçoivent seulement 27% des engagements, tandis que les Pays à Revenu Intermédiaire en captent 71%.

Sur les 16 pays pauvres prioritaires de la coopération française³, **seuls deux figurent parmi les 20 premiers pays bénéficiaires de l'aide française pour l'EAH.**

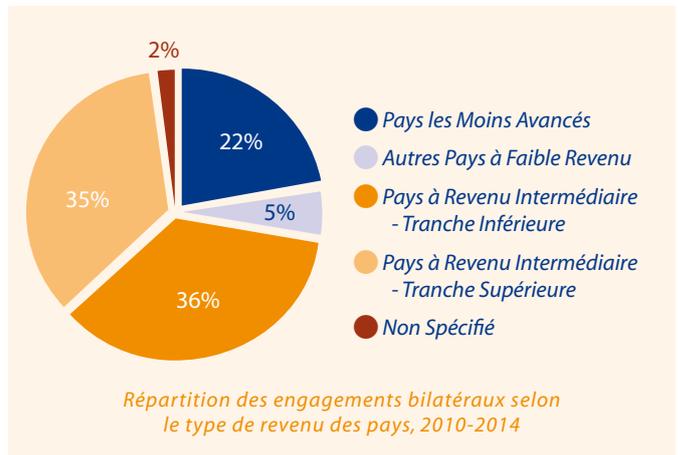
En outre, **l'aide bilatérale pour l'eau potable et l'assainissement privilégie très nettement les infrastructures urbaines de grande ampleur.** Les systèmes de distribution de base, qui bénéficient principalement aux populations rurales ou périurbaines, n'ont capté que 6% des financements entre 2010 et 2014. Ce, alors même que la France dispose d'une expertise historique d'intervention en milieu rural.

La Coalition Eau demande que 50% de l'APD pour l'eau et l'assainissement soit destinée aux Pays les Moins Avancés. Il est temps que la France investisse plus justement dans la solidarité internationale et respecte ses engagements maintes fois répétés : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2013, Loi sur la politique de développement et de solidarité internationale de 2014, Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement de 2015...

L'aide doit en outre être ciblée en priorité vers les régions et les populations qui en ont le plus besoin, grâce à des critères clairs qui tiennent compte de la vulnérabilité : taux de pauvreté, indicateurs de santé, taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, etc.



© HSF



CIBLER LES PLUS VULNÉRABLES : D'AUTRES Y ARRIVENT, POURQUOI PAS LA FRANCE ?

Le Royaume-Uni a alloué, en 2014, 90% de ses engagements bilatéraux pour l'EAH à la fourniture d'infrastructures de base. 74% de l'aide a ciblé les Pays les Moins Avancés et les pays à faible revenu⁴.

Les Pays-Bas ont annoncé en 2015 qu'ils contribueraient aux ODD en fournissant l'accès à l'eau à 30 millions de personnes et jusqu'à 50 millions pour l'assainissement. Les programmes sont principalement concentrés sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales et les quartiers urbains pauvres.

Les États-Unis se sont dotés de critères pour dresser une liste de pays prioritaires pour l'eau et l'assainissement, sur la base de la vulnérabilité du pays et de l'ampleur des besoins. Le « Water for Poor Act » définit les critères suivants :

- Le nombre de personnes et le pourcentage de la population sans accès à une source d'eau et à une infrastructure d'assainissement améliorée
- Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à cause de la diarrhée
- L'ampleur des engagements gouvernementaux du pays dans l'EAH
- La possibilité de tirer parti des donateurs existants et/ou de l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'eau.

3 - Liste établie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)

4 - UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water, GLAAS 2014 Report

50% de l'APD pour l'eau et l'assainissement doit être dédiée à l'assainissement

Entre 2010 et 2014, l'assainissement représentait seulement **17% des engagements bilatéraux en infrastructures**, soit environ 82 millions d'euros par an. Les projets notifiés « assainissement de base » ne représentaient que 1% des engagements en 2014.

Selon son bilan « Eau et Assainissement » 2014, l'Agence Française de Développement a octroyé 32% de ses financements pour le secteur à l'assainissement, comprenant non seulement l'accès aux toilettes mais aussi le reste de la filière : traitement des eaux usées et drainage pluvial. Un taux en progression par rapport aux années précédentes mais qui reste nettement en deçà des besoins dans le domaine.

En effet, le sous-secteur de l'assainissement accuse un fort déficit de financement, face à des besoins extrêmes : 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à une installation sanitaire, 1 milliard d'entre elles défèquent en plein air. Selon

la Banque Mondiale (2016)⁵, 19,5 milliards de dollars par an seront nécessaires entre 2015 et 2030 pour réaliser l'objectif de fourniture d'assainissement de base et 49 milliards de dollars par an pour assurer la gestion durable des déchets fécaux.

Longtemps négligé par les gouvernements et les bailleurs, l'assainissement est pourtant indispensable pour atteindre de nombreux objectifs de développement, à commencer par la santé : l'accès à l'assainissement et à l'hygiène réduisent respectivement la morbidité diarrhéique de 32 et 44%⁶. L'assainissement impacte également fortement la nutrition, l'éducation, l'égalité des genres... Toutefois, ces externalités positives apparaissent seulement si la communauté locale investit collectivement et massivement dans l'assainissement. C'est pourquoi, l'action publique, à laquelle contribue l'APD, est décisive pour améliorer l'accès à l'assainissement.



© Kynarou

5 - Hutton G. and Varughese M. (2016) « The Costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal targets on drinking Water, Sanitation, and Hygiene » Summary report, World Bank, water and sanitation program.

6 - Fewtrell . et al. Water, sanitation and hygiene interventions to reduce diarrheal in less developed countries, Lancet Infect. Dis. 2005

La France doit affecter des fonds additionnels pour l'adaptation dans le domaine de l'eau, orientés vers les populations les plus vulnérables au changement climatique

La France a fait de la lutte contre le changement climatique un axe fort de sa politique de développement, en particulier pour l'atténuation. En 2014, l'AFD a octroyé 2,54 milliards d'euros d'autorisation de financement « climat » aux pays en développement (soit 53% de ses financements)⁷. Toutefois, seuls 413 millions d'euros ont bénéficié à des projets d'adaptation, contre 2,4 milliards pour l'atténuation.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2014, 11 projets de la France ont été notifiés à l'OCDE comme ayant des co-bénéfices « climat » :

- 8 projets contribuent à l'adaptation (430 millions d'euros)
- 1 projet contribue à l'atténuation (0,16 millions d'euros)
- 2 projets contribuent à la fois à l'adaptation et à l'atténuation (52 millions d'euros).

Ces projets sont pour la plupart des projets d'assainissement (drainage pluvial pour lutter contre les inondations, traitement des eaux usées) et de gestion de l'eau (Gestion Intégrée des Ressources en Eau, gouvernance du secteur), accompagnés d'une partie assistance technique. **Ils ont concerné uniquement des Pays à Revenu Intermédiaire.**

Les fonds promis par le Président François Hollande (+ 2 milliards d'euros de financements « climat » d'ici 2020 et un triplement des montants pour l'adaptation), sont **une opportunité d'accroître les financements pour l'adaptation dans le domaine de l'eau dans les pays très vulnérables**, tout en contribuant à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.



© Eau Vive



© Eau Vive

La question de l'eau est au centre des préoccupations des pays en développement en matière d'adaptation. 93% des contributions nationales (INDC) pour la COP21 ayant un volet « adaptation » mentionnent l'eau comme une priorité⁸. L'eau est en effet le principal canal par lequel les effets du changement climatique se feront ressentir. Le développement de services d'eau et d'assainissement durables, dans un contexte de bonne gestion des ressources en eau, est essentiel pour construire la résilience des communautés.

Ces financements doivent être additionnels à ceux du développement et adaptés aux pays, territoires et populations les plus vulnérables, avec un accent sur l'octroi de dons. Ils doivent être alloués sur la base de critères clairs, qui reposent en priorité sur la pauvreté et la vulnérabilité au changement climatique. Pour être efficace, l'aide doit concerner les infrastructures et leur maintenance, ainsi que l'appui institutionnel, le renforcement des capacités et l'amélioration de la connaissance en matière d'eau et de changement climatique.

Enfin, **des financements supplémentaires doivent être alloués à la prévention et à la réponse aux crises humanitaires**, afin de répondre à l'accroissement des événements extrêmes du fait du changement climatique.

⁷ - Bilan « Activité Climat du groupe AFD en 2014 »

⁸ - Analyse des Contributions Nationales des Pays par le Partenariat Français pour l'Eau et la Coalition Eau, juin 2016.

La France doit poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'aide

La Coalition Eau salue les efforts de transparence de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui se concrétisent par :

- **la publication d'un bilan annuel synthétique** sur l'action de l'AFD pour l'eau et l'assainissement ;
- **un dialogue régulier de l'AFD avec les ONG** sur l'action pour le secteur ;
- **l'amélioration de la traçabilité des flux d'aide** pour l'EAH et le reporting plus complet effectué auprès de l'OCDE ;
- **la mise en place d'une base de données des projets** de l'AFD en cours d'exécution (site « open data soft »).

Ces efforts doivent être poursuivis et dépasser le seul cadre de l'AFD. Afin d'assurer une plus grande redevabilité de l'aide pour l'EAH, la France doit :

- **publier un bilan annuel transparent et complet de l'APD pour l'EAH**, incluant tous les bailleurs et non plus uniquement l'AFD, qui présentera un panorama complet de l'aide dans le domaine ;
- **évaluer l'efficacité de sa politique sectorielle pour l'EAH**, au regard des principes de l'efficacité de l'aide, de façon indépendante et en associant les parlementaires et la société civile ;
- **se doter d'une stratégie pluriannuelle pour l'EAH**, intégrant l'action de tous les ministères impliqués et de l'AFD, adoptée en comité interministériel (à l'instar de la stratégie CICID pour l'eau et l'assainissement de 2005) ;
- **mettre en place un espace de concertation pouvoirs publics/acteurs non gouvernementaux pour le secteur de l'eau**, pour animer un dialogue permanent sur l'action de la France à l'international pour l'EAH.



INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES :

Sauf indication contraire, les données présentées dans ce document sur l'APD française sont issues du Système de Notification des Pays Créanciers de l'OCDE (base consultée en juin 2016). Pour consulter la méthodologie de l'étude : www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/methodologie-etude-apd.pdf

La Coalition Eau est un collectif de 30 ONG françaises engagées pour promouvoir un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en préservant les ressources en eau.

ONG MEMBRES

ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, AVSF, blueEnergy, Coopération Atlantique Guinée 44, CORAIL, CRID, 4D, East, Eau Sans Frontières International, Eau et Vie, Eau Vive, Green Cross International, GRDR, GRET, Hydraulique Sans Frontières, IDO, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Intersolidar, Kynarou, Morija, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Solidarité Eau Europe, Solidarités International, Toilettes du Monde, WECF France.

27 rue Léon Loiseau
93100 Montreuil
France

Tél + 33 (01) 41 58 52 77
Fax + 33 (01) 41 58 50 58
contact@coalition-eau.org

www.coalition-eau.org

